

# MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE TAVERNY

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL / DÉFINITIF DE L'OPÉRATION :

### RÉSIDENTIALISATION DE L'ÉCOLE GOSCINNY

conformément à l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Coût prévisionnel total de l'opération TTC : **55 847,23 €**

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES APPORTÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES		
Personnes publiques		Montants
État (DSIL; DRAC ; Fonds vert....)		15 000,00 €
Agence Nationale du Sport		Sans objet
Agence de l'eau Seine Normandie		Sans objet
Région		Sans objet
Île-de-France Nature		Sans objet
Département de Val d'Oise		17 245,00 €
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise		Sans objet
Communauté d'agglomération Val Parisis		Sans objet
Syndicat Val d'Oise numérique (VONum)		Sans objet
Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO)		Sans objet
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>		32 245,00 €
Auto-financement du Maître d'Ouvrage		23 602,23 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>55 847,23 €</b>
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES APPORTÉES PAR LES PERSONNES PRIVÉES		
Financements de personnes privées (par exemple : Fondation; Fédération)	<i>Logo à insérer</i>	Sans objet
<b>TOTAL AIDES PRIVÉES</b>		<b>0,00 €</b>